



TERMES DE RÉFÉRENCE

15 mars 2016

Pays: Afrique du Sud

Lieu d'Affectation : Sénégal / Domicile

Description de la Mission : Conseil – Chef d'Équipe de la Mission d'Évaluation Pays – Domaine Thématique de la Démocratie et de la Gouvernance Politique

Période de la mission/services : Prendre part à la Mission d'Évaluation Pays du MAEP à Sénégal, y compris (i) les travaux préparatoires, (ii) la participation à la mission d'évaluation du 11 au 27 avril 2016 et (iii) 3 jours de travaux après l'évaluation, sur le lieu de résidence habituelle.

1. CONTEXTE

Le MAEP est un mécanisme d'auto-surveillance pour promouvoir l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui conduisent à la stabilité politique, une croissance économique élevée, un développement durable et l'intégration économique régionale accélérée à travers l'échange d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques, y compris l'identification des insuffisances et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des pays participants. À ce jour, trente-cinq États membres de l'Union Africaine ont volontairement adhéré au MAEP.

Le MAEP procède en cinq phases :

La Phase 1 est une étape préparatoire aux niveaux national et continental. Durant cette phase, le Point Focal National établit la Commission Nationale de Gouvernance (NGC) et la campagne de sensibilisation commence. Une fois que ces conditions préalables sont en place, le pays commence la phase d'auto-évaluation nationale. Au cours de cette étape, le pays est également tenu d'élaborer un Programme d'Action National (PAN) provisoire pour répondre aux contraintes de capacités existantes. Pour sa part, le Secrétariat du MAEP continental compile des informations de base sur le pays appelées le *Document d'Information* qui est utilisé pour augmenter, comparer et contraster avec l'auto-évaluation nationale que le pays prépare. Ces trois (3) documents à savoir : (i) le rapport d'auto-évaluation sur la gouvernance, (ii) le PAN provisoire et (iii) le document d'information constituent le document exposant les questions clés de base qui sera préparé avant la mission d'évaluation pays.

La Mission d'Évaluation Pays marque la Phase 2 du processus.

La Phase 3 est la préparation du rapport d'évaluation pays par la mission d'évaluation qui visite le pays.

La Phase 4 constitue la présentation du rapport de la mission d'évaluation pays au Secrétariat continental et au Panel du MAEP en vue des délibérations et des recommandations. Le Panel soumet le rapport d'évaluation pays et les recommandations au Forum des Chefs d'État de Gouvernement en vue des mesures à prendre. La Phase 4 prend fin avec le Président du Forum qui transmet les décisions des Chefs d'État et de Gouvernement au pays sous revue par les pairs.

La Phase 5, qui est l'étape finale du processus du MAEP, consiste à rendre publics le rapport d'évaluation pays et les mesures y afférentes.

Dans les sections restantes de ces Termes de Référence, veuillez noter que « domaine thématique » se réfère au domaine thématique de la Démocratie et de la Gouvernance Politique du MAEP.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ÉVALUATION ET CONSEIL

Les présents Termes de Référence sont ceux des experts indépendants qui participent à la Mission d'Évaluation Pays du MAEP (MEP) à Sénégal, prévue du 11 au 27 avril 2016.

Les objectifs spécifiques de la MEP sont de se rendre à Sénégal pour entreprendre le plus grand nombre possible de consultations avec des responsables gouvernementaux, des fonctionnaires, des partis politiques, des parlementaires, des universitaires, des syndicats, des organisations confessionnelles, des entreprises, des organismes professionnels et autres.

La MEP est composée des personnes institutions suivantes :

- Le Principal Membre du Panel qui dirige le processus ;
- Des fonctionnaires désignés du Secrétariat du MAEP ;
- Des experts issus des partenaires stratégiques, y compris la Banque Africaine de Développement (BAD), le Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; et
- Des experts indépendants pour chaque domaine thématique (Démocratie et Bonne Gouvernance Politique, Gouvernance et Gestion Économique, Gouvernance d'Entreprise et Développement Socio-Économique).

L'expert/consultant indépendant en démocratie et gouvernance politique de la mission est tenu de faire des contributions et de travailler sur les objectifs spécifiques suivants :

1. La Démocratie Constitutionnelle et l'État de Droit
2. La Séparation des Pouvoirs
3. La Prévention et la Réduction des conflits dans et entre les états
4. La Promotion et la protection des droits civils et politiques.
5. Assurer la prestation du service public responsable, efficace et efficace au niveau national et aux niveaux décentralisés
6. La Promotion et la protection des droits des femmes
7. La Promotion et la protection des droits des enfants et des adolescents

8. La Promotion et la protection des droits des groupes vulnérables.

3. PORTÉE DES TRAVAUX, RÉSULTATS ATTENDUS ET CALENDRIER

PORTÉE DES TRAVAUX

Les Chefs d'Équipe thématiques devraient :

- Diriger et coordonner les délibérations et la rédaction de la section du rapport d'évaluation pays pour le domaine thématique ;
- Se familiariser avec les documents du MAEP et des informations spécifiques développés pour le Sénégal, en particulier le Document d'Information, le rapport d'auto-évaluation ; et le projet de Programme d'Action ;
- Rédiger un ensemble de questions clés dans le domaine thématique comme émergeant des documents ci-dessus ;
- Participer à la mission d'évaluation du pays ;
- Capturer le déroulement de la visite d'évaluation de pays comme nécessaire et faire un résumé des conclusions relatives à leur domaine thématique ;
- Rédiger le rapport d'évaluation pour Sénégal pour leur groupe thématique spécifique
- Contribuer à l'élaboration et à la finalisation du Rapport d'Évaluation du MAEP pour Sénégal.

RÉSULTATS ATTENDUS

1.0 Familiarisation avec les documents du MAEP et des informations spécifiques développés pour le Sénégal.

- L'expert devrait lui-même / elle-même se familiariser avec les Documents de base du MAEP et le questionnaire du MAEP.
- L'expert recevra également le document d'information sur le Sénégal et des copies d'auto-évaluation du Pays et le projet de Programme d'Action National le cas échéant.

2.0 Identification des Questions

a) **Identification des questions** devrait se faire de la façon suivante :

- Les questions abordées dans l'auto-évaluation, mais ont besoin de renforcement
- Les questions qui ont été sous-estimées ou insuffisamment abordées
- Les questions qui ont été identifiées dans le passé, mais continuent à avoir des problèmes de mise en œuvre graves
- Questions ratées complètement dans le rapport d'auto-évaluation.
- Les domaines de disparités ou de divergence (de recoupement avec le document de base).

b) La structure doit suivre les objectifs sous chacun des domaines thématiques du MAEP comme indiqué dans le Questionnaire du MAEP. Les questions transversales les questions de nature globale doivent être traitées séparément.

c) **Les bénéficiaires** du Document de Synthèse final sont les suivants :

- Le Secrétariat du MAEP
- Le Panel du MAEP

- Le Pays sous revue, le cas échéant.

- d) **Hiérarchisation des questions** : Des efforts devraient être consentis pour hiérarchiser les questions, et cela peut être facilité en parcourant le projet de programme d'action.

3.0 Participation et Rapporteur de la Visite d'Évaluation Pays - Sénégal

- a) L'expert devra participer à la mission d'évaluation pays et capturer le déroulement de la mission, qui servira de toile de fond au rapport final sur le pays.
- b) L'expert devra capturer et explorer les questions spécifiques qui ont été identifiées dans son domaine thématique et les intégrer dans sa section du rapport final sur le pays.
- c) L'expert devra participer à des séances de spéciales ou des réunions bilatérales mettant l'accent sur son domaine thématique spécifique et tenir un registre de ces sessions. Cela peut inclure des réunions et des ateliers en dehors de la capitale.
- d) L'expert peut également être tenu d'approfondir l'examen des questions spécifiques du domaine thématique soit avant, soit pendant, soit après la mission.
- e) En outre, l'expert est tenu de participer à toutes les réunions de briefing de l'équipe concernant l'examen. Une séance d'information aura lieu à la fin de chaque jour au cours de la mission d'évaluation.

4.0 Intégrer le Document sur le Déroulement et le Résultat de la Mission d'Évaluation Pays dans le rapport ;

- a) À l'issue de la mission d'évaluation, l'expert intégrera les informations pertinentes sur le déroulement des travaux et le résultat de mission d'évaluation pays dans le rapport. Cette section du rapport devrait être distribuée aux membres de l'équipe pour commentaires, révisions et finalisation.

5.0 Finalisation du Rapport d'Évaluation Pays

- a) Le chef d'équipe thématique est ensuite tenu de finaliser sa section thématique du rapport d'évaluation par pays sur la base des commentaires ou propositions reçues de l'équipe et le Panel du MAEP. Le chef d'équipe veillera à ce que les commentaires corrects soient remis aux membres de l'équipe thématique, et intégrera tous les changements des membres de l'équipe dans le projet final de la section thématique.
- b) La section thématique du rapport doit être satisfaisante et acceptable par le Panel du MAEP.

6.0. Format de la rédaction du Rapport d'Évaluation Pays

6.1 Un modèle standard de tous les rapports d'évaluation pays est nécessaire pour assurer la comparabilité. Les destinataires du présent rapport sont : Sénégal, le Forum du MAEP, les Partenaires Internationaux, le Public, etc.

6.2 Le contenu du rapport doit être suffisamment complet afin que les utilisateurs, les Chefs d'État et de Gouvernement n'aient pas à examiner les documents connexes. En particulier, le rapport devrait

englober une synthèse de l'ensemble du processus (c'est-à-dire de l'étape d'adhésion à la fin), et la substance des conclusions thématiques (qui suivent parallèlement les lignes thématiques ainsi que les objectifs et les recommandations). Un sommaire exécutif d'environ 10 à 15 pages devrait être inclus dans le rapport.

6.3 Le rapport doit fournir la position du Sénégal concernant normes et des codes, ainsi que les Objectifs du MAEP dans chaque domaine thématique.

6.4 Chaque rapport suivra ce format :

a) Normes et Codes

- Statut tel qu'observé à partir du fond de l'information (par Standard ou Code).
- Un aperçu du rapport dans l'auto-évaluation, capturant toute autre information supplémentaire ou divergente.
- Les conclusions de l'équipe d'évaluation concernant les questions soulevées dans le cadre des normes et des codes.
- Recommandations et étapes des mesures suggérées.

b) Objectifs : Le rapport élaborera ensuite sur chacun des objectifs en suivant le format ci-dessus.

- Les questions transversales ou intersectorielles devraient être saisies dans une section séparée à la fin du rapport.
- En outre, l'expert devra rédiger un résumé pour son domaine thématique, en faisant un résumé du rapport dans le format qui précède.

7.0 Division du travail

Chaque Chef d'Équipe thématique devrait principalement de rédiger un rapport pour son domaine thématique, et de superviser le travail de tous les participants à la mission d'évaluation travaillant dans son domaine thématique. Le leader de l'équipe devrait contribuer et / ou superviser la consolidation et la collation du rapport global le cas échéant. Il est impératif que le chef d'équipe prenne note de tous les détails concernant les événements et les travaux de la mission à laquelle il a pris part.

CALENDRIER

La durée de la mission sera de **27 jours** répartis comme suit :

- **DEUX JOURS (2)** avant la mission pour se familiariser avec les documents de base et la rédaction du document de synthèse pour son domaine thématique.
- **Dix-sept (17)** jours pour une participation effective à la Mission d'évaluation du pays du 5 au 19 Août 2015 ;
- **Trois (3) jours** après la période d'évaluation, sur le lieu de résidence habituelle, pour la finalisation de la section thématique du rapport et en intégrant tous les commentaires du Panel ;
- **Cinq jours (5)** pour la révision de la première ébauche du rapport de section thématique lors d'une réunion des chefs d'équipe, les coordonnateurs du Secrétariat du MAEP et le membre du Panel chargé du Sénégal.

Calendrier des Résultats attendus

Numéro de l'Activité	Résultats attendus	Grandes Lignes et Calendrier de l'Activité
1	Document de Synthèse	Rédiger un ensemble de questions clés dans le domaine thématique, pour présentation, le 8 avril 2016.
2	Avant-Projet de la section thématique du rapport d'évaluation Pays	Participation à la mission d'évaluation de 17 jours et la soumission de l'avant-projet de rapport pour le domaine thématique, intégrant toutes les sections présentées par les participants de la mission pour la section thématique le 26 avril 2016.
3	Projet 1 de la section thématique	Révision de la section thématique de l'avant-projet incorporant les commentaires et les révisions du Panel et du Secrétariat du MAEP aux objectifs ou parties de ceux-ci, dans le domaine thématique, faites par des consultants en mission et d'autres participants à la mission. L'activité à accomplir pendant les 3 jours. La date limite pour cette activité sera convenue avec le Secrétariat du MAEP. Les chefs d'équipe thématiques dirigeront également l'élaboration de sections du chapitre des questions transversales ou d'autres sections du rapport.
4	Projet 2 de la section thématique	Révision de la rédaction du rapport sur plus de 5 jours dans les locaux du Secrétariat du MAEP, intégrant les commentaires Panel et du Secrétariat du MAEP. Aussi pour donner une réponse au gouvernement de Sénégal sur les changements nécessaires pour le Programme d'Action National (PAN) provisoire. La date limite pour cette activité sera convenue avec le Secrétariat du MAEP

4. EXIGENCES EN MATIÈRE D'EXPÉRIENCE ET DE QUALIFICATIONS

Qualifications & Expérience :

- Éducation : Maîtrise en droit et / ou en sciences politiques ou des domaines connexes ayant une expérience pertinente d'au moins dix ans.

- **Expérience professionnelle :**
 - Avoir au moins 10 ans progressivement responsables dans les domaines du renforcement des institutions démocratiques, des réformes constitutionnelles, droits de l'homme, au niveau national ou au niveau international dans diverses capacités ;
 - Démontrer la capacité effective pour le travail d'équipe, ainsi que la capacité à travailler de façon autonome ;
 - Une connaissance approfondie de l'Acte constitutif de l'Union africaine ainsi que les objectifs globaux du MAEP, en particulier dans le domaine thématique de la démocratie et la gouvernance politique et ses interactions avec les autres secteurs ;
 - Grande connaissance des relations internationales et des questions de développement en Afrique et en termes généraux mondiaux
 - Avoir une connaissance de Sénégal
 - Avoir publications produites ou travaux de recherche pour la démocratie et la gouvernance politique
 - Avoir une expérience de gestion de projet et capable de respecter les délais
 - Expérience en tant que chef d'équipe
 - Expérience dans une mission d'évaluation du MAEP.

- **Aptitudes linguistiques :** Le candidat doit être capable de communiquer et d'écrire en français. La connaissance de l'anglais ou d'autres langues de l'UA peut être un atout supplémentaire.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères	Maximum de Points
<u>Techniques</u>	
Qualifications <ul style="list-style-type: none"> • Niveau Minimum de Maîtrise dans le thème thématique recherché 	10
Expérience en gouvernance / en développement socio-économique <ul style="list-style-type: none"> • Expérience préalable du MAEP dans le domaine thématique de la démocratie et la gouvernance politique est spécifiquement recherchée 	20
Connaissance du Pays <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du Sénégal 	10
Expérience en Publications et en Recherche <ul style="list-style-type: none"> • Publications et écrit de recherche dans le domaine d'expertise 	20
Gestion de Projet <ul style="list-style-type: none"> • Expérience en gestion de projets / plans de travail et des équipes 	30
Expérience en Mission d'Évaluation Pays du MAEP	10
<i>Total des Critères Techniques</i>	100 %

6- REMUNERATION

Un montant de 550 Dollars US par jour pendant 27 jours sera rémunéré pour ce travail.

7. DEPOT DES DEMANDES

**Date limite pour le dépôt des CV : le 29 Mars 2016 à la fermeture des bureaux
Les Consultants sont autorisés à postuler pour un seul domaine thématique.**

Envoi des CV : Les CV doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante :

Attn: Procurement Officer
African Peer Review Mechanism Secretariat (APRM)
230, 15th Road Randjiespark
MIDRAND, REPUBLIC OF SOUTH AFRICA
Tel +27 100012685

Email: tender@aprm-au.org